

## Le plan de relance économique pour la croissance et l'emploi

Dans le contexte de la crise financière qui a secoué l'Europe à l'automne 2008, la Commission européenne a présenté, le 26 novembre 2008, un vaste plan de relance de l'économie européenne. Celui-ci se fonde sur deux éléments principaux qui se renforcent mutuellement. Tout d'abord, des mesures à court terme pour stimuler la demande, préserver l'emploi et contribuer à rétablir la confiance. Ensuite, des « investissements intelligents » pour favoriser la croissance et assurer une prospérité durable. Voici, quelques semaines après son adoption, une brève présentation de son contenu.

### Sommaire

#### 1. L'ambition du plan de relance

« À période exceptionnelle, mesures exceptionnelles. L'emploi et le bien-être de nos citoyens sont en jeu ».

Lire p. 2

#### 2. Les mesures spécifiquement dédiées aux entreprises

« Les PME jouent un rôle essentiel dans la reprise économique, il faut leur apporter un soutien financier et administratif ».

Lire p. 4

#### 3. La mise en oeuvre du plan

« Nous sommes 27 pays avec des situations très différentes, donc il faut coordonner mais pas nécessairement uniformiser ».

Lire p. 5

En réponse à l'émergence de la crise financière mondiale, les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro puis du Conseil européen avaient annoncé en octobre 2008, un plan de 1 800 milliards d'euros pour sauver le système bancaire. La Commission européenne a alors présenté, le 26 novembre 2008, une proposition de plan de relance pour redonner confiance aux citoyens et aux entreprises de l'Union européenne (UE), validée lors du Conseil européen de fin de présidence française de l'Union européenne, les 11 et 12 décembre 2008.

Visant à renforcer et accélérer les réformes déjà engagées dans le cadre des orientations économiques stratégiques de l'UE, ce plan prévoit des fonds supplémentaires pour stimuler l'économie européenne, ainsi qu'une coordination accrue entre les actions nationales et les mesures politiques adoptées au niveau communautaire. La plupart de ses mesures visent à renforcer la dynamique des initiatives déjà en cours : la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi et le Small Business Act pour l'Europe (SBA), qui a été présenté par la Commission en juin 2008. Un objectif majeur du plan consiste à apporter un soutien financier et administratif aux PME, qui jouent un rôle essentiel dans la reprise économique et le maintien de l'emploi en Europe.

La plan de relance est fondé sur 10 initiatives prioritaires en lien avec la Stratégie de Lisbonne :

- ✚ soutien à l'emploi via le Fonds social européen et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation,
- ✚ améliorer l'accès aux financements pour les entreprises,
- ✚ réduire la charge administrative,
- ✚ augmenter les investissements et les infrastructures européennes,
- ✚ améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments,
- ✚ promouvoir le développement des produits verts,
- ✚ accroître les investissements dans la R&D, l'innovation et l'éducation,
- ✚ développer les technologies propres,
- ✚ développer l'Internet rapide pour tous.

En outre, le plan prévoit des mesures de relance budgétaire de l'ordre de 200 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB de l'UE. De cette somme, la Commission suggère que les États membres utilisent 170 milliards d'euros en dépenses budgétaires nationales, soit 1,2 % du PIB, pour prendre des mesures importantes favorables pour leurs propres citoyens et pour le reste de l'Europe. Les 30 milliards restants, soit 0,3 % du PIB, proviendront des financements de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du budget européen et permettront d'améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au financement.

## 1. L'ambition du plan de relance

---

### **Une mesure de relance budgétaire**

Le plan de relance prévoit des mesures budgétaires coordonnées d'un montant d'environ 200 milliards d'euros, soit 1,5 % du PIB, dont 170 milliards (1,2 % du PIB) proviendront des États membres, au titre d'actions budgétaires, et plus ou moins 30 milliards (0,3 % du PIB) proviendront de l'UE, au titre des réserves budgétaires de l'UE et de la Banque européenne d'investissement.

Ces mesures de relance resteront dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, tout en tirant parti de la flexibilité offerte par le pacte. Pour les États membres qui lanceront des trains de mesures, les avantages seront doubles. Ces mesures stimuleront la demande dans leurs économies et donneront un coup de fouet à leurs exportateurs. Une approche coordonnée générera des effets multiplicateurs et permettra d'éviter les problèmes pouvant résulter d'une démarche en ordre dispersé.

Au titre de la contribution de l'UE à cette mesure, le plan propose d'accélérer les paiements (à concurrence d'un maximum de 6,3 milliards d'euros) relevant des fonds structurels. Pour améliorer les interconnexions énergétiques et l'infrastructure à large bande, la Commission dégagera une enveloppe supplémentaire de 5 milliards d'euros sur la période 2009-2010. La Banque européenne d'investissement augmentera ses interventions annuelles dans l'UE de 15 milliards d'euros en 2009, un chiffre similaire étant prévu pour 2010.

## **Protection et création d'emplois**

La Commission propose de simplifier les critères de soutien du Fonds social européen, de reprogrammer les dépenses et d'accélérer les avances dès le début de l'année 2009 pour que les États membres puissent accéder plus rapidement à une enveloppe pouvant atteindre 1,8 milliard d'euros, et ce afin de renforcer les politiques actives sur le marché du travail, réorienter le soutien vers les plus vulnérables, intensifier les efforts visant à développer les compétences et, le cas échéant, procéder à un financement communautaire intégral des projets durant cette période.

Un montant pouvant atteindre 4,5 millions d'euros sera également mis sur la table, au titre des fonds de cohésion, et d'autres mesures seront proposées pour accélérer la mise en œuvre de grands projets d'investissement, ce qui contribuera également à la protection et la création d'emplois. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation sera remanié pour améliorer sa vitesse de réaction et son champ d'action sera élargi afin d'aider les personnes à conserver leur emploi ou à en trouver un nouveau.

Pour susciter une demande de main-d'œuvre, le plan invite les États membres à envisager une réduction des charges sociales patronales sur les plus bas revenus et il invite le Conseil à adopter, avant le Conseil européen du printemps 2009, la proposition de directive visant à rendre permanents les taux de TVA réduits sur les services à forte intensité de main-d'œuvre.



## **Investissements intelligents**

Le plan présente des propositions détaillées visant à établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour encourager le développement de technologies propres en soutenant l'innovation: initiative européenne en faveur des voitures vertes bénéficiant d'un financement total d'au moins 5 milliards d'euros, initiative européenne en faveur de bâtiments économes en énergie représentant 1 milliard d'euros et initiative concernant «les usines de demain» estimée à 1,2 milliard d'euros.

L'accroissement des investissements dans les domaines de l'éducation et de la formation/reconversion aidera les gens à conserver leur emploi et à réintégrer le marché du travail. Les investissements en matière d'infrastructures et d'efficacité énergétique préserveront l'emploi dans l'industrie de la construction et permettront d'économiser de l'énergie et d'accroître l'efficacité. Les investissements dans des voitures propres contribuent à protéger la planète et placeront les entreprises européennes au premier rang sur un marché hautement compétitif.

## **Réformes structurelles**

Pour accélérer et renforcer la relance ainsi que pour prévenir toute nouvelle crise à l'avenir, le plan de relance de la Commission prévoit également des réformes structurelles ambitieuses adaptées aux besoins de chaque État membre. Certaines de ces réformes compléteront les mesures budgétaires de relance en dynamisant la demande. Elles soutiendront, par exemple, le pouvoir d'achat des consommateurs en rendant les marchés plus performants. Grâce à la synergie opérée entre des réformes structurelles et des investissements intelligents, les États membres devraient pouvoir améliorer la compétitivité et rembourser leurs emprunts.

Le plan renforce les instruments permettant aux États membres de tenir les engagements pris dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. L'analyse de la situation par pays publiée chaque année par la Commission dans le cadre de cette stratégie, évaluera la situation dans chaque État membre et soumettra des propositions supplémentaires de recommandations spécifiques à chaque pays, que la Commission invitera le Conseil européen de printemps à approuver. Les dirigeants de l'UE conviendront donc collectivement de ce que chaque État membre devra faire sur le plan individuel pour mettre en œuvre le plan de relance tout en assurant la viabilité à moyen terme des finances publiques, notamment en accélérant les réformes prévues dans le cadre du programme de Lisbonne pour stimuler la compétitivité.

## 2. Les mesures spécifiquement dédiées aux entreprises

---

### Des prêts pour les PME

La Banque européenne d'investissement a débloqué une enveloppe de 30 milliards d'euros pour accorder des prêts aux PME, qui seront distribués d'ici à 2011 par l'intermédiaire de banques commerciales situées dans les États membres. Ce chiffre représente une augmentation de 10 milliards d'euros par rapport à son activité habituelle dans ce secteur. Environ 15 milliards d'euros seront débloqués pour la période 2008-2009. Les prêts seront distribués au moyen d'une nouvelle formule appelée «prêt BEI pour les PME». Cette formule devrait être plus simple, plus flexible et plus transparente de façon à bénéficier à un plus grand nombre de PME.



Le Fonds européen d'investissement, une filiale de la BEI, assurera également la poursuite de la mise en œuvre des instruments financiers dans le cadre du programme pour la compétitivité et l'innovation de l'UE et mettra sur pied un fonds de microcrédit réservé aux très petites entreprises. La BEI ajoutera également un milliard d'euros par an à son enveloppe destinée aux moyennes entreprises, autre secteur clé de l'économie européenne.

Par ailleurs, la BEI proposera aux banques intermédiaires des produits plus sophistiqués par lesquels elle interviendra en partage de risques afin de stimuler les segments autrefois considérés comme trop risqués. Dans le cadre de ce type de financement, le FEI proposera des prêts participatifs, qui ne seront convertis en actions que si les PME ne sont pas en mesure de rembourser le prêt. Le financement mezzanine sera ciblé sur les PME en forte croissance. Les prêts participatifs permettront à ces PME de renforcer leur capacité d'emprunt bancaire.

### Aides au fonctionnement des PME

Les mesures de relance budgétaire seront accompagnées de propositions visant à accélérer les réformes structurelles engagées dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, ainsi que les mesures en faveur des PME proposées dans le Small Business Act.

Par exemple, la Commission européenne simplifiera les règles en matière d'aides d'État, en particulier pour les PME, de manière à accélérer le processus décisionnel. Elle laissera, à titre temporaire, une plus grande marge de manœuvre aux États membres pour fournir certains types d'aides aux PME, tels que des prêts leur permettant d'investir dans la fabrication de produits respectueux de l'environnement.

En outre, le plan de relance économique prévoit également des mesures spécifiques visant à réduire la charge administrative pour les PME, à augmenter le fonds de roulement de ces dernières et à aider un plus grand nombre de personnes à créer leur propre entreprise. Ces nouvelles mesures se fondent sur le *Small Business Act*, présenté en juin dernier. Elles prévoient notamment de:

- dispenser les microentreprises de l'obligation d'établir des comptes annuels (entraînant des économies estimées à 7 milliards d'euros par an);
- veiller à ce que les autorités publiques honorent leurs factures dans un délai d'un mois et qu'elles considèrent la facturation électronique comme équivalente à la facturation papier (entraînant des économies estimées à plus de 18 milliards d'euros par an);
- veiller à ce qu'une entreprise puisse être créée n'importe où dans l'UE en trois jours et sans frais, et que les formalités pour le recrutement du premier salarié puissent s'effectuer via une interface unique;
- accélérer l'adoption de la proposition concernant le statut de la société privée européenne afin de faciliter, dès le début 2009, les activités commerciales transfrontalières des PME et de soumettre ces dernières à un ensemble unique de règles applicables aux sociétés dans toute l'UE, avec un capital minimal requis fixé à un euro seulement; et
- réduire jusqu'à 75 % les frais de demande et de maintien de brevets et diminuer de moitié les coûts de marque communautaire.

### 3. La mise en oeuvre du plan

« Ce plan de relance est important et audacieux, tout en étant stratégique et durable. Il s'appuie sur les propositions formulées par la Commission le 29 octobre, qui étaient la première ébauche d'une solution visant à surmonter la crise dans le secteur financier et à résoudre les problèmes de l'économie réelle. Je suis heureux de constater que ces propositions ont été et sont la source d'inspiration pour les mesures annoncées entre-temps par les États membres. Le plan de relance permet à des millions de personnes de conserver leur emploi dans l'immédiat. Il peut transformer la crise en une occasion unique de créer une croissance propre et des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Les mesures budgétaires rapides, ciblées et temporaires permettront de relancer notre économie, dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Des investissements judicieux dans les compétences et les technologies de demain stimuleront les efforts accomplis par l'Europe dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi pour devenir au 21<sup>e</sup> siècle une économie dynamique à faible émission de carbone. Si l'Europe agit avec résolution pour mettre en œuvre ce plan de relance, nous pourrions revenir sur la voie d'une croissance durable et rembourser les emprunts à court terme octroyés par les pouvoirs publics. »

José Manuel BARROSO  
Président de la Commission européenne

#### Approche différenciée et équilibrée

Si la Commission européenne a été chargée de proposer ce plan de relance, c'est en étroite coopération avec les 27 États-membres de l'UE. Le plan constitue en effet une sorte de cadrage européen, de boîte à outils européenne contenant des plans de relance nationaux. La Commission européenne a demandé aux chefs d'État et de gouvernement, lors du Conseil européen qui s'est tenu les 11 et 12 décembre, d'approuver le plan de relance et d'afficher leur détermination à coordonner étroitement leurs efforts.

La mesure de relance budgétaire proposée vise donc à assurer la participation des 27 États membres tout en évitant une approche unique, qui serait vouée à l'échec étant donné les situations différentes des États membres. Les États qui ont profité de la conjoncture favorable pour assainir leurs finances publiques disposent de la plus grande marge de manœuvre. Chaque État membre est ainsi invité à prendre des mesures importantes favorables pour ses propres citoyens et pour le reste de l'Europe. Il prévoit un vaste éventail d'actions au niveau national ainsi qu'au niveau de l'Union pour aider les ménages et l'industrie et concentrer l'aide sur les plus vulnérables.

Selon la Commission européenne, il s'agit d'un programme qui mobilise tous les leviers disponibles fiscaux, structurels, réglementaires, tant au niveau européen que national dans un effort coordonné. Le niveau des mesures est équilibré. D'une part, il est suffisant pour limiter efficacement le chômage et permettre à des millions de PME de traverser la crise. D'autre part, il évite une accumulation de la dette, qui risquerait, à terme, de mettre en péril la base économique de l'et de déboucher sur un chômage de masse.

#### Des mesures concrètes, ciblées et temporaires

Le plan présente des mesures concrètes pour promouvoir l'esprit d'entreprise, la recherche et l'innovation, notamment dans les secteurs de l'automobile et de la construction. Il vise à encourager les efforts de lutte contre le changement climatique et à favoriser la création d'emplois bien nécessaires, notamment en réalisant des investissements stratégiques dans des bâtiments et des technologies économes en énergie.

Les mesures sont prévues pour une période limitée, au terme de laquelle les États membres devraient mettre fin à la détérioration budgétaire. Il leur sera demandé d'indiquer comment ils comptent atteindre cet objectif et assurer la viabilité à long terme dans des programmes actualisés de stabilité ou de convergence qui devront être présentés d'ici la fin de 2008.

Il est admis que ces mesures doivent être ciblées, rapides et temporaires et surtout être compatibles notamment avec la stratégie pour la croissance et l'emploi et le développement durable de l'Union européenne, le Pacte de stabilité et de croissance et le marché intérieur (règles de concurrence).

**Bureau Bourgogne - Franche-Comté Europe**  
**Tél. (32)2 231 10 50**  
**Rue d'Arlon, 55 – B-1040 Bruxelles**  
**bourgogne.franche-comté@skynet.be**